

COMMISSAIRES AUX COMPTES

INDÉPENDANCE

COMPÉTENCE

ÉCOUTE **ENGAGEMENT**

CONFIANCE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

10 ENGAGEMENTS

POUR UN NOUVEAU PACTE DE CONFIANCE AVEC LES ENTREPRISES

Nous commissaires aux comptes, voulons engager un nouveau pacte de confiance au service des entreprises, des acteurs de l'environnement non lucratif et public et des territoires.

1 APPORTER DE LA CONFIANCE

et de la sécurité par des opinions et des attestations au service de la croissance des entreprises et de l'économie.

2 RENFORCER LA CONFIANCE

des entrepreneurs grâce au « label commissaire aux comptes ».

3 ENGAGER DES INITIATIVES

de coopération avec toutes leurs parties prenantes.

4 VALORISER LA PROXIMITÉ

de la profession, acteur incontournable de l'économie des territoires.

5 RÉAFFIRMER L'ÉTHIQUE

et l'indépendance comme valeurs essentielles pour les professionnels.

6 ADAPTER NOS MISSIONS

à la taille, à l'activité et aux attentes des entités.

7 INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES

dans la démarche d'audit et l'appréhension des risques.

8 INSCRIRE NOS COMPÉTENCES

dans un engagement sociétal et citoyen.

9 RÉAFFIRMER NOTRE SOLIDARITÉ

vis-à-vis de celles et ceux que la loi PACTE et le relèvement des seuils touchent très durement.

10 PROMOUVOIR

une profession attractive pour les jeunes.

LOI PACTE

L'adoption de la loi PACTE a donné naissance à deux nouvelles offres : la mission ALPE et des offres contractuelles sur mesure qui peuvent s'exercer dans des entreprises au sein desquelles le commissaire aux comptes n'est pas auditeur.



Marché où la **présence du CAC est obligatoire** :

- Société > 4/8/50;
- Mission **ALPE**** (tête de petit groupe; filiales significatives).

Missions d'intérêt général répondant principalement aux **besoins des acteurs économiques** tels que les actionnaires, l'administration fiscale, les fournisseurs, les salariés, les consommateurs...

- Missions qui peuvent être exécutées en tant que CAC, dans des entités dont il ne certifie pas les comptes;
- Marché répondant aux **besoins des décideurs**;
- Missions de **diagnostic / recommandations et d'attestations**;
- **Niveau de rupture fort pour les CAC** : pure logique de marché et thématiques potentiellement en dehors du champ de compétences historiques.

Marché où la **présence du CAC n'est pas ou plus obligatoire**.

Mission **ALPE**** ou **classique**.

*Missions contractuelles déjà réalisées par les CAC qui s'adressent désormais à des entités non dotées d'un commissaire aux comptes.

**Marché non concurrentiel vis-à-vis d'acteurs autres que les CAC.

LES NOUVELLES OFFRES CONTRACTUELLES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À titre d'exemples, quelques illustrations des nouvelles offres réparties en quatre domaines*



DONNÉES FINANCIÈRES

- Analyse des risques et des zones de vulnérabilités ;
- Évaluation de l'efficacité du contrôle interne comptable et financier ;
- Attestations de données prévisionnelles / du business plan ;
- Audit financier contractuel ;
- Attestations des ratios financiers ;
- Analyse de la solvabilité ;
- Attestation de l'utilisation des fonds reçus à leur objet ;
- Analyse de la situation financière.



NUMÉRIQUE

- Analyse de l'exposition et de la maturité de l'entité face aux risques cyber ;
- Analyse des dispositifs RGPD ;
- Audit des systèmes d'information ;
- ICO ;
- Blockchain.



RESPECT DES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

- Examen du respect des délais de paiement ;
- Examen de conformité sociale ;
- Examen de conformité fiscale ;
- Vérification du respect de dispositions liées à la forme juridique de l'entité ;
- Vérification du respect de dispositions réglementaires propres à l'exercice d'une activité.



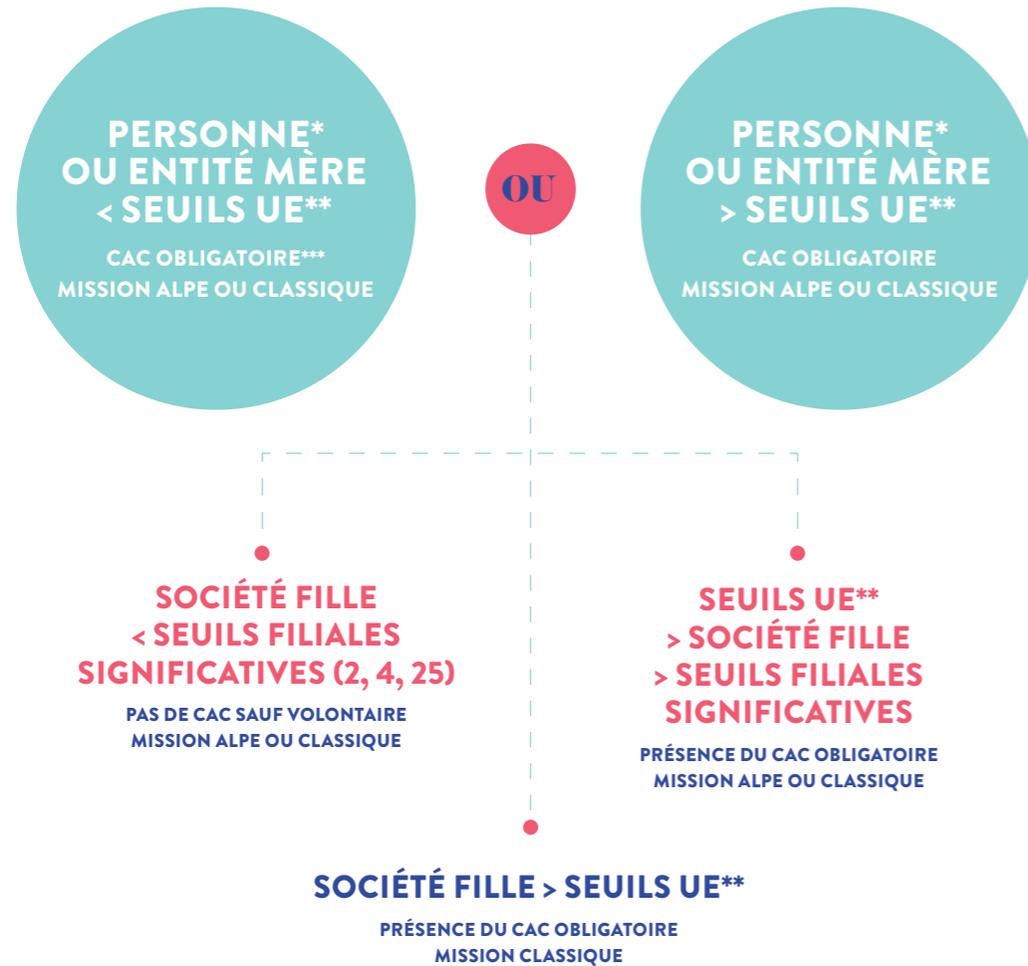
CONFORMITÉ/ EFFICACITÉ D'UN PROCESSUS

- Cartographie des risques ;
- Appréciation de la conformité d'un processus à un référentiel ;
- Analyse des conditions de fonctionnement d'un processus ;
- Appréciation de la conformité des dispositifs lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme ;
- Appréciation de la conformité des dispositifs de lutte contre la corruption ;
- Attestation de données extra-financières : responsabilité sociétale de l'entité.

*Cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres offres contractuelles sont en cours d'élaboration pour répondre au mieux aux besoins de nos clients.

ZOOM

sur la mission ALPE,
un petit groupe et une filiale significative ●



*Personne physique ou morale

**Pour les seuils européens, l'ensemble est en cumul > 4, 8, 50

***Sauf si la mère du petit groupe est elle-même contrôlée par une entité ayant un CAC

ZOOM

La mission ALPE est une mission de certification des comptes complétée par l'établissement d'un rapport sur les risques financiers, comptables ou gestion.

sur le rapport sur les risques
(mission ALPE) ●

	MISSION ALPE	MISSION CLASSIQUE
Rapport de certification des comptes	✓	✓
Durée de la mission (en exercices)	3 (renouvelables indéfiniment)	6 (renouvelables indéfiniment)
Rapport sur les risques financiers, ou gestion	✓	N/A
Vérifications spécifiques	Si applicable	✓
Rapport spécial sur les conventions réglementées	N/A	✓
Révélation / LABFT / Alerte	✓	✓

Un diagnostic de performance

- Rapport sur mesure;
- Non normé et adapté aux risques spécifiques à l'entreprise.



UN RAPPORT À VALEUR AJOUTÉE

- Porteur de recommandations;
- Visant à réduire les risques identifiés;
- Tenant compte de la taille et des caractéristiques de l'entreprise.

UN RAPPORT RÉPONDANT AUX BESOINS DU DIRIGEANT

- Éléments identifiés dans le cadre de la démarche d'audit d'une importance suffisante pour le dirigeant;
- Mais aussi, éléments spécifiques évalués à la demande du dirigeant;
 - Partagés avec le dirigeant.



cncc.fr



www.cncc.fr/cac-rebond/